



La mise sous tutelle d'un ami

Par **Estelle F**, le **15/05/2012** à **15:16**

Bonjour!

j'ai un ami qui va être mis sous tutelle

et j'ai vraiment le sentiment que ses filles et sa sœur vont le spolier de ses biens

Il est vrai qu'il est dans un état qui nécessite une aide à domicile

C'est un homme qui boit et qui oublie de s'alimenter mais sa tête fonctionne bien, sa famille veut le mettre dans une maison de retraite à 52 ans et pour cela veut vendre tous ces biens, mais que va-t-il faire si il va mieux et qu'il veut rentrer chez lui, je suis inquiète pour lui, je suis choquée quand je vois la mise sous tutelle et que les biens qui vont être vendus, il n'était au courant de rien, ont-ils le droit de faire ça? Peut-on stopper la mise sous tutelle, Existe-t-il d'autres alternatives? Sa famille est comme des rats qui vont manger le morceau de fromage grand V, J'ai besoin de conseils rapidement la mise sous tutelle est en cours!!! Merci

Par **Estelle F**, le **15/05/2012** à **15:25**

J'ai besoin de réponses!!!!

Merci

Par **Estelle F**, le **15/05/2012** à **16:43**

Personne n'est là??